



Simulateur : Simulateur de calcul des droits de succession

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Ce simulateur vous propose de réaliser une estimation indicative des droits de succession dont vous êtes personnellement redevables suite au décès d'un proche.

Pour réaliser cette simulation, vous devez connaître la valeur des biens qui composent la succession et le montant de la part vous revenant, ainsi que le montant des dettes laissées par le défunt.

Accéder au
simulateur

(<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/droits-succession>)

Vérfié le 19 février 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Droits de succession : biens imposables et principales exonérations (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17456>)
- Droits de succession : calcul et paiement (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14198>)
- Quels abattements et tarifs s'appliquent aux bénéficiaires d'une donation ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14203>)